Licence professionnelle : ……..

Règlement Intérieur

1- Retards et Absences

1.1 Retard :

- Tout retard aux enseignements dépassant 15 mn peut être considéré comme une absence.
- En cas de retards répétés de moins de 15 minutes, l'enseignant peut refuser l'accès de l'étudiant à la salle d'enseignement.

1.2 Absence aux enseignements

- La présence aux enseignements est obligatoire, l'étudiant ne peut valider un module s'il s'est absenté sans raison valable, à plus de 20% du nombre de séances programmées pour ce module.
- En cas d'absence injustifiée de :
  - ⵔ<8 heures, l'étudiant reçoit un 1er Avertissement
  - ⵔ<16 heures, l'étudiant reçoit un 2ème Avertissement
  - ⵔ<24 heures, l'étudiant est traduit en conseil de discipline.
- Les justifications d'absences aux enseignements doivent parvenir à temps (dans les 48h) au service administratif concerné.
- En cas d'absences justifiées dépassant 45 heures, un dossier médical sera obligatoirement demandé à l'étudiant.

1.3 Absence aux Devoirs Surveillés :

- En cas d'absence justifiée à un DS, la note zéro est attribué à l'étudiant. Exceptionnellement et pour des cas de force, majeure un DS de rattrapage peut être organisé pour l'étudiant ;
- En cas d'absence non justifiée à un DS, l'étudiant n'est pas autorisé à passer le contrôle de rattrapage et le module concerné est non validé.
- En cas d'absence injustifiée à 20% des séances de TP ou d'absence justifiée à 50% des séances de TP d'un module, ce module ne peut être validé.

2- Discipline

- Le professeur peut exclure de son cours tout étudiant entrave la bonne marche du cours. Cette sanction est suivie d'un avertissement. En cas de récidive, l'étudiant est passible d'être interdit du cours, sanctionné par un échec et reprendra le cours ultérieurement.
- L'étudiant doit se conformer rigoureusement aux horaires des cours (début des cours, reprise après récréation, fin de cours). En cas de retards répétés, il peut se voir interdire du cours. Et par -là même sanctionné par un échec dans la matière concernée.
- Les étudiants doivent se présenter aux cours dans une tenue vestimentaires correcte.
- L'étudiant doit se conformer à toute nouvelle règle qui viendra compléter le présent règlement.
- L'étudiant est responsable du matériel qu'il utilise.

Je soussigné, l'étudiant (e) :……
CIN N° :……..
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole et m'engage à le respecter.

Agadir, le ……....

Signature de l'étudiant(e)

……

(Faire précéder la signature par la mention « lu et approuvé »)